



IMMOBILIER | METIER DE L'IMMOBILIER

Déontologie de la profession immobilière

Répondre aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier

Durée : 1/2 journée - 3,5 heures **Déroulement :** Présentiel

Objectifs :

- Appréhender la portée de ces nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- Justifier des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

Programme :

- 1- Champ d'application : Loi ALUR et décret n° 2015-1090 du 28 août 2015
- 2- Respect des lois et règlements :
 - Les 12 articles du code de Déontologie expliqués et mis en pratique
 - Les 9 règles prudentielles imposées par la loi
- 3- Éthique professionnelle et compétence
- 4- Organisation et gestion de l'entreprise
- 5- L'identification du client
- 6- Transparence et confidentialité
- 7- Défense des intérêts en présence et conflit d'intérêts
- 8- Confraternité
- 9- Discipline et règlement des litiges
- 10- Les démarches de mise en oeuvre

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

Profils :

Agent immobilier - Collaborateur immobilier -
Négociateur immobilier - Juriste immobilier

Pre-requis :

Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

Attendu :

Attestation de formation certifiant la réalisation d'une formation obligatoire selon la Loi ALUR

Modalités / Moyens :

- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

Modalités d'évaluation :

- Analyse des besoins et positionnement
- Evaluation des acquis par questionnaire
- Enquête de satisfaction à chaud et à froid

Format d'intervention :

- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

Délai d'accès :

1 mois

Tarif :

580€ / 0,5 jour

Votre contact :

Olivier SAVEY

olivier.savey@agileos.fr

06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.